

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Béjà

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le **Lundi 24 Juin 2024 à 09h00 mn** à l'**IACE à la berge du lac – Tunis** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- 2.** Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 ;
- 3.** Lecture et Approbation des Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023
- 4.** Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5.** Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;
- 6.** Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- 7.** Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;
- 8.** Nomination du commissaire aux comptes
- 9.** Nomination des administrateurs
- 10.** Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Béjà

La société Office Plast publie ci-dessous le projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 24 Juin 2024.

Première résolution :

L'assemblée Générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est.....

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2023.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat de l'exercice	187 966
Résultats reportés 2022	189 199
Bénéfice Total	<u>377 165</u>
Réserves légales	<u>18 858</u>
Bénéfice distribuable	358 307
Report à nouveau 2023	358 307

Cette résolution mise aux voix est.....

Sixième résolution :

L'Assemblée générale fixe àDinars le montant des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Sixième résolution :

L'Assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants pour une période de 3 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026 :

- Monsieur Yassine ABID,

- La société ATD SICAR (2 administrateurs)
- La société Maxula Gestion (1 administrateur)
- La société Maxula Capital (1 administrateur)
- , administrateur indépendant
- , administrateur indépendant
- , représentant des petits porteurs

Septième résolution :

L'Assemblée générale décide de nommer la société UNIVERS AUDIT, membre de l'OECT, représentée par Monsieur Ilyes MAATKI, commissaire aux comptes de la société pour une période de 3 exercices expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est